

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

A. LEGOYT

Armées européennes

Journal de la société statistique de Paris, tome 4 (1863), p. 288-301

[<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1863__4__288_0>](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1863__4__288_0)

© Société de statistique de Paris, 1863, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

Armées européennes.

Lord Palmerston, répondant un jour à une députation de la société des *Amis de la paix*, s'exprimait ainsi : « L'idée d'une paix générale et perpétuelle est tout simplement une chimère, chimère d'honnêtes gens sans doute, d'amis sincères de l'humanité, mais enfin une chimère. Tant que les sociétés humaines dureront, et malgré tous les progrès possibles de l'esprit philosophique ou religieux, il y aura toujours et inévitablement des sujets de conflits entre les gouvernements, parce que les hommes ne seront jamais des anges, et qu'il faudra toujours compter avec leurs passions. »

Nous sommes de l'avis du glorieux doyen des hommes d'État de l'Angleterre, et nous croyons que, malgré les graves et nombreux inconvénients des armées permanentes, elles seront, pour bien longtemps encore, si ce n'est à perpétuité, une de ces nécessités fatales que chacun déplore, mais que chacun admet.

En fait, malgré les charges immenses qu'impose le système de la paix armée, non-seulement nul ne songe, en Europe, à désarmer; mais encore grands et petits États font, à l'envi, les plus grands efforts pour accroître leurs moyens d'attaque ou de défense. Ceux-là même dont la neutralité est garantie par les traités, cèdent à l'entraînement général. C'est ainsi que la Belgique consacre une somme énorme à

refaire les fortifications d'Anvers et augmente son armée. C'est ainsi que la Suisse a songé un instant à modifier son organisation militaire, pour pouvoir lutter plus efficacement contre les prétendus projets d'invasion d'un puissant voisin.

Quant aux grands États, le désir de maintenir ou d'accroître leur suprématie militaire semble être leur unique préoccupation. En Prusse, le gouvernement se met en lutte ouverte et violente avec la première assemblée politique du pays, pour doubler, par une extension notable de la durée du service sous les drapeaux, l'efficacité, sur le champ de bataille, de sa déjà très-forte et très-nombreuse armée. En France, le contingent annuel est porté de 80 à 100,000 hommes, une réserve solide s'organise, et, par l'effet des primes de rengagement, l'armée se remplit par degré de soldats aguerris. Comme si la nature ne l'avait pas suffisamment défendue contre toute invasion, l'Angleterre, non contente de sa flotte cuirassée, de ses 170,000 volontaires, organise, sur mer, une réserve formidable de vieux marins, et, sur terre, se couvre de fortifications comme une puissance continentale. De toute part, le sombre génie des inventions meurtrières est à l'œuvre, et les arsenaux se remplissent secrètement d'engins de guerre dont on attend des effets formidables et imprévus. C'est à croire que la paix n'a été donnée à l'Europe que pour lui laisser le temps de se préparer à quelque nouvelle œuvre de destruction.

D'autres ont mis en lumière la fâcheuse influence des armées permanentes sur la production agricole et manufacturière, sur le mouvement de la population dont elles arrêtent l'essor, sur la répartition normale des habitants entre les villes et les campagnes, ainsi que l'inégalité que la conscription établit entre le riche et le pauvre, etc. Notre but, à nous, est de dresser ici le bilan approximatif des sacrifices qu'elles imposent aux grands comme aux petits États, et de montrer qu'en pesant lourdement sur leurs finances, elles les privent des moyens de développer les éléments de richesse et de prospérité intérieure qu'ils peuvent posséder.

Nous ne pouvons nous dissimuler que les documents qui vont nous servir pour cette démonstration sont loin, quoique généralement officiels, d'être satisfaisants. La question serait, en effet, de connaître, pour chaque pays et à la même date ou pour les mêmes périodes, non pas les effectifs prévus par les budgets, mais bien les effectifs moyens réellement entretenus, soit dans une seule année, soit, ce qui serait préférable, dans une série d'années. Or, sauf en ce qui concerne la France, aucun document officiel ne contient de données précises sur ce point. Il importerait, en outre, de pouvoir toujours distinguer, pour chaque pays, entre le pied de paix et le pied de guerre; or ici, également, les publications des gouvernements ne présentent que doute et incertitude. D'un autre côté, les crédits inscrits aux divers budgets de la guerre ne s'appliquent pas toujours aux mêmes dépenses et ne concernent pas exclusivement en outre l'armée active. Il y a mieux : dans quelques pays (en Suède et en Danemark notamment), certaines dépenses militaires sont à la charge des finances locales ou s'acquittent sur des ressources spéciales dont les comptes généraux de finances ne font pas mention.

Il ne serait pas moins nécessaire de connaître les dépenses réellement effectuées que les effectifs réellement entretenus, les prévisions budgétaires, sous ce double rapport, n'étant jamais conformes aux faits accomplis. Enfin, il conviendrait de s'assurer si les éléments de la force militaire auxquels s'appliquent ces dépenses, sont bien les mêmes dans les pays que l'on compare, et notamment s'ils comprennent ou non les corps de police militaire, les réserves, les corps irréguliers, les volontaires

les milices ou seulement les soldats engagés pour un nombre d'années déterminé et principalement destinés à agir à l'extérieur.

C'est dire assez combien le problème est difficile et combien peu, dans l'état actuel des statistiques officielles, nous pouvons nous flatter de l'avoir résolu. Les données qui suivent n'en ont pas moins un intérêt facile à apprécier. Elles ouvrent, d'ailleurs, la marche à des recherches plus exactes, plus approfondies.

Nous suivrons l'ordre alphabétique des noms de pays.

ALLEMAGNE (moins la Prusse et l'Autriche). — *Anhalt-Dessau-Cöthen*. — La durée du service militaire y est de 6 années, dont 2 dans la réserve. Le contingent du duché à l'armée fédérale est d'un bataillon et demi d'infanterie, comprenant 1,422 hommes. Pour une population de 119,515 âmes en 1858, c'est 1 soldat pour 84 habitants. Nous ne connaissons pas le chiffre du budget militaire. — *Anhalt-Bernburg*. — Même durée de service; contingent d'un demi-bataillon (600 hommes). Population de 57,812 âmes, soit 1 soldat pour 96 habitants. — *Bade* (grand-duché de). — Conscription. Durée du service: 6 années dans l'armée active et 2 dans la réserve. L'exonération est admise, et le prix en a été fixé, en 1862, à 550 fl. (1,177 fr.) pour l'infanterie et 600 fl. (1,284 fr.) pour les autres armes. L'armée est de 8,280 hommes sur le pied de paix et de 16,734 sur le pied de guerre; l'effectif réel peut être évalué à 12,500, soit pour une population de 1,369,291 âmes en 1851, 1 soldat pour 109 habitants. Le crédit affecté aux dépenses militaires figure au budget de 1862, pour 2,918,318 fl. (6,245,200 fr. 52 c.), c'est une dépense moyenne de 499 fr. 33 c. par soldat. Le total des dépenses prévues par le budget s'élevant à 10,846,339 fl. (23,211,165 fr. 46 c.), les dépenses militaires sont à ce total dans la proportion de 26.91 p. 100. — *Bavière*. — Conscription (tirage au sort). Les listes du tirage comprennent les jeunes gens de vingt et un ans accomplis. Le remplacement est permis. Durée du service: 6 ans. La haute noblesse est dispensée du service militaire; la petite noblesse et les hauts fonctionnaires publics ont le privilège de faire entrer leurs fils dans l'armée avec le grade d'officier. L'armée, sur le pied de guerre, a été portée, à partir de 1862, à 200,369 hommes; mais en réalité, le plus fort effectif entretenu jusqu'à ce jour a été de 105,757 (1859), et il n'a probablement pas dépassé 60,000 depuis. La landwehr (organisée sur le papier seulement, sauf dans les grandes villes), est de 57,000 hommes. Les dépenses militaires figurent au budget de la huitième période financière (d'octobre 1861 à octobre 1867) pour une dépense ordinaire de 11,415,000 fl. (24,428,100 fr.). Mais il faut joindre à cette somme le montant d'un budget militaire extraordinaire de 10,152,500 fl. (21,726,350 fr.) applicable aux deux premières années de la période financière. Si l'on répartit cette dernière somme entre les six années de la période, on a une dépense totale annuelle de 13,107,083 fl. (28,049,157 fr. 62 c.), soit 467 fr. par soldat et 27.07 p. 100 des dépenses moyennes annuelles de l'État (48,412,680 fl.). La population étant, au 3 décembre 1861, de 4,689,837, on compte, en Bavière, 1 soldat sur 78 habitants. — *Brême*. — L'armée est formée, en temps ordinaire, par la voie du recrutement. Les recrues s'engagent pour cinq ans moyennant une solde de 200 rthlr. (750 fr.). Elles reçoivent, en outre, à des titres divers, environ 40 th. (150 fr.) par an. On ne recourt à la conscription qu'en cas de nécessité. La force militaire se compose d'un bataillon de fusiliers de 760 hommes, soit, pour une population de 98,575, 1 soldat pour 129 habitants, et d'une garde civique de trois bataillons. Le G. D. d'Oldenbourg fournit le contingent fédéral de Brême en artillerie et cavalerie. Les dé-

penses militaires figurent au budget de 1862, pour 162,419 th. (609,071 fr.), soit 9.35 p. 100 du total des dépenses de l'État (1,736,060 th. = 6,510,225 fr.). — *Brunswick* (duché de). — L'armée se recrute d'après le système prussien. (Voir plus bas *Prusse*.) Elle est de 2,720 hommes sur le pied de paix et de 5,359 sur le pied de guerre. Les dépenses militaires figurent au budget de la période triennale 1861-1863, pour 372,533 th. (1,396,998 fr. 75 c.); c'est 513 fr. par soldat et 22.4 p. 100 du total des dépenses (1,661,000 th. = 6,228,750 fr.). La population du duché étant, en 1861, de 282,389, on y compte 1 soldat (pied de paix) pour 104 habitants. — *Francfort-sur-le-Mein*. — Formation de l'armée par la voie du recrutement; 4 $\frac{1}{2}$ années de service obligatoire moyennant une somme une fois donnée de 300 fl. (642 fr.) et une solde par jour de 19 kreutzer (68 c.). Cette ville fournit à la Confédération un contingent de 1,018 hommes. Les dépenses militaires figurent au budget de 1862 pour 521,249 fl. (1,115,472 fr. 86 c.); c'est 1,095 fr. par soldat¹, et 23 p. 100 du total des dépenses s'élevant à 2,224,147 fl. (4,759,674 fr. 58 c.). Pour une population de 83,390 en 1861, Francfort compte 1 soldat pour 81 habitants. — *Hambourg*. — Recrutement en temps ordinaire et conscription en cas de nécessité. Durée du service fixée à 6 ans. Recrues admises à partir de vingt-un ans accomplis. Force armée de 2,163 hommes, coûtant (budget de 1862) 934,280 marcs banco (1,429,448 fr.), soit 660 fr. par soldat et 9 p. 100 du total des dépenses (15,626,260 fr.). Population en 1861, 233,099, soit 1 soldat pour 108 habitants. — *Hanovre*. — Conscription portant sur les jeunes gens de vingt ans accomplis; recrutement (au moins le plus souvent) pour les armes spéciales. Durée du service : 7 ans dans l'infanterie, 10 ans dans la cavalerie. Armée réglementaire de 26,758 hommes, mais effective de 8,000 hommes au plus, coûtant 2,626,500 th. (9,849,375 fr.), d'après le budget de 1861-1862, soit 547 fr. par soldat et 13 p. 100 du total des dépenses (19,858,359 th. = 74,468,846 fr.). 1,888,070 habitants en 1861 ou 1 soldat pour 104 habitants. — *Hesse-Hombourg*. — Conscription avec faculté de remplacement. Durée du service : 6 années, dont 2 dans la réserve. Force armée de 333 hommes, soit, pour une population de 25,746 personnes en 1858, 1 soldat par 77 habitants. Dépenses militaires inconnues. — *Hesse* (grand-duché). — Conscription; durée du service : 6 ans, dont 2 dans la réserve. Remplacement militaire par les soins de l'État. Le contingent du grand-duché, qui forme la 3^e division du 8^e corps d'armée de la Confédération, est réglementairement de 11,700 hommes; en temps de paix, il ne dépasse pas 8,000 hommes. Dépenses militaires (budget de la période triennale 1860-1862) 1,660,689 fl. (3,553,874 fr. 46 c.), soit, 444 fr. par soldat et 18 p. 100 du total des dépenses (9,066,796 fl. = 19,402,943 fr. 44 c.). Population en 1861, 856,808, soit 1 soldat pour 107 habitants. — *Hesse-Cassel*. — Conscription; tirage au sort; remplacement facultatif; 5 années de service, dont 1 dans la réserve. Force armée réglementaire de 15,209 hommes et réelle de 8,000. Dépenses militaires (budget de 1858-1860), 952,550 th. (3,582,062 fr.), soit 446 fr. par soldat et 20 p. 100 du total des dépenses (4,800,791 th. = 22,803,757 fr.). Population en 1861, 738,404, soit 1 soldat pour 92 habitants. — *Lichtenstein*. — Aucun renseignement. — *Lippe-Detmold*. — Conscription; 4 années sous les drapeaux. Force armée de 1,200 hommes, dont 240 à la réserve. 106,086 habitants en

1. Ce chiffre, exceptionnellement élevé, s'explique par la confusion dans le budget des dépenses de police avec les dépenses militaires.

1858, soit 1 soldat sous le drapeau pour 110 habitants; dépenses militaires inconnues. — *Lubeck*. — Conscription, avec faculté de remplacement, portant sur les jeunes gens de vingt-deux à vingt-cinq ans; 2 années de service actif et 1 $\frac{1}{2}$, dans la réserve; garde civique comprenant 1 bataillon actif et 2 de réserve; une landwehr de 5 bataillons. Contingent fédéral de 678 hommes; le contingent d'artillerie est fourni par le duché d'Oldenbourg. L'effectif réel entretenu est inconnu. Dépenses militaires en 1862 157,069 marcs banco (240,315 fr.) ou 12 p. 100 des dépenses totales (2,002,796 fr.). Population en 1857, 49,492. — *Mecklenbourg-Schwérin*. — Conscription avec remplacement facultatif; 6 années sous les drapeaux. Force armée de 5,380 hommes, soit, pour une population de 548,449 habitants en 1861, 1 soldat pour 102 habitants; dépenses militaires inconnues. — *Mecklenbourg-Strelitz*. — Force armée de 1 bataillon, dont l'effectif n'est pas connu. — *Nassau* (duché de). — Conscription avec exonération facultative, dont le prix était de 500 fl. (1,070 fr.) en 1861; 6 années de service sous le drapeau, mais durée effective de 2 ans seulement dans l'infanterie et de 4 dans l'artillerie. Effectif réglementaire de 5,498 et réel de 4,500 hommes, soit, pour une population de 439,444 en 1858, 1 soldat pour 97 habitants. Dépenses militaires (budget de 1862): 825,624 fl. (1,766,835 fr.), soit 392 fr. par soldat et 14 p. 100 du total des dépenses (5,300,000 fl. = 11,342,000 fr.). — *Oldenbourg* (duché de). — Conscription avec remplacement facultatif; 6 années de service, dont 2 dans la réserve. En temps de paix, le soldat ne reste que 18 mois sous les drapeaux et le contingent affecté à la réserve seulement 6 mois. En vertu des traités, le duché fournit à la Confédération, en outre de son contingent personnel, qui est de 4,007 hommes, le contingent en artillerie de Brême et Lubeck, se composant de 2 batteries à 12 canons. C'est, en tout, un effectif réglementaire d'environ 4,200 hommes, mais qui ne dépasse pas 3,000 hommes en temps de paix; soit, pour une population de 295,242 en 1861, 1 soldat pour 98 habitants. La force armée coûte, d'après le budget de 1863, 350,000 th. (1,312,500 fr.), soit 437 fr. pour 1 soldat et 15.8 p. 100 de la dépense totale évaluée à 2,216,000 th. (8,310,000 fr.). — *Saxe royale*. — Conscription à partir de vingt et un ans accomplis; 6 années de service actif et 2 dans la réserve; exonération facultative en temps de paix, moyennant le paiement à l'État de 300 th. (1,125 fr.); armée réglementaire de 25,396 hommes, non compris la réserve, et de 18,000 environ sous le drapeau, soit, pour une population de 2,225,240 en 1861, 1 soldat pour 123 habitants. L'armée figurait au budget de la période financière 1861-1863, pour 2,175,096 th. (8,156,610 fr.), soit 453 fr. par soldat et 18 p. 100 du total des dépenses, évalué à 12,356,352 th. (46,336,250 fr.). — *Saxe-Weimar-Eisenach*. — Conscription avec remplacement facultatif; 6 années de service dont 2 dans la réserve; effectif réglementaire de 3,350 hommes et de 2,500 environ sous les drapeaux, soit, pour une population de 273,242 habitants en 1861, 1 soldat pour 109 habitants. La force armée figure au budget de la période triennale 1863-1865, pour 203,186 th. (761,947 fr.), soit 304 fr. par soldat et 11 p. 100 de la dépense totale, portée à 1,654,558 th. (6,204,592 fr.). — *Saxe-Meiningen*. — Conscription avec remplacement; 6 années de service, dont 2 dans la réserve; effectif de 1,726 hommes, soit, pour une population de 172,341 habitants en 1861, 1 soldat pour 100 habitants; dépenses militaires inconnues. — *Saxe-Cobourg-Gotha*. — Conscription sans faculté de remplacement; force armée réglementaire de 1860, effective de 1,488 hommes. En vertu d'un traité conclu en 1861 la Prusse se charge de l'entretien du contingent du duché, moyennant une somme

annuelle de 80,000 th. (300,000 fr.), sur le pied de paix (non compris 33,750 fr. pour chaque mobilisation) et de 148,000 th. (555,000 fr.) sur le pied de guerre. Durée du service portée, en vertu du même traité, de 6 à 6 $\frac{1}{2}$ années, et présence sous les drapeaux de 1 $\frac{1}{2}$ année à 2 ans. Le rapport de l'élément militaire à la population (159,387 en 1861), est de 1 soldat pour 107 habitants. — *Saxe-Allenbourg*. — Conscription avec remplacement; effectif réglementaire de 1,473 hommes et réel de 1,200 hommes environ, ou, pour une population de 137,075 habitants en 1860, 1 soldat pour 114 habitants. Dépenses militaires portées au budget de 1862-1864 pour 87,350 th. (327,562 fr.), soit 273 fr. par soldat et 11 p. 100 de la dépense totale, évaluée à 800,343 th. (3,001,287 fr.). — *Reuss-Greiz et Reuss-Schleitz*. — Effectif militaire de 869 hommes, coûtant (budget de 1860-1862) 90,350 th. (338,812 fr.) pour les deux principautés réunies, ou 300 fr. par soldat. Population de 121,203 en 1858, soit 139 habitants pour 1 soldat. — *Schauenbourg-Lippe*. — Conscription; 4 $\frac{1}{2}$ années de service, dont 1 dans la réserve; force armée de 350 hommes, soit, pour une population de 30,134 en 1858, 1 soldat pour 86 habitants; dépenses militaires inconnues. — *Schwarzburg-Sondershausen*. — Conscription; 6 années de service dont 2 dans la réserve; effectif de 751 hommes, soit, pour 62,974 habitants en 1858, 1 soldat pour 84 habitants; dépenses militaires inconnues. — *Schwarzbourg-Rudolstadt*. — Conscription; 6 années de service, dont 2 dans la réserve; effectif réglementaire de 899 hommes et réel d'environ 600 hommes, soit, pour 70,030 habitants en 1858, 1 soldat pour 116 habitants; dépenses militaires de 71,678 fl. (153,334 fr.), soit 255 fr. par soldat et 9 p. 100 de la dépense totale, évaluée, au budget de 1861-1863, à 819,808 fl. (1,754,389 fr.). — *Wurtemberg*. — Conscription avec remplacement facultatif; 6 années de service dans l'armée active. Le chiffre annuel de la levée est déterminé tous les trois ans par les Chambres. Pour la période 1861-1864, il est de 4,600 hommes. Landwehr destinée à recevoir, jusqu'à l'âge de trente-deux ans, les hommes sortis de la troupe de ligne, et à servir en temps de guerre. Elle est divisée en trois bans. 1,000 hommes de cette landwehr sont appelés, chaque année, à faire l'exercice pendant six semaines. Effectif de l'armée sur le pied de guerre, 26,885 hommes; sur le pied de paix, 10,581; effectif réel probable, 18,000; dépenses militaires inscrites au budget de 1861-1862, 3,586,249 fl. (7,674,573 fr.), soit 426 fr. par soldat (effectif réel), et 23 p. 100 des dépenses totales évaluées à 15,223,731 fl. (32,578,784 fr.). Population en 1861, 1,720,708 habitants, soit 1 soldat pour 92 habitants.

En résumé, le total de l'effectif actuellement entretenu en Allemagne (moins l'Autriche et la Prusse) est, d'après les renseignements ou les évaluations les plus dignes de foi, *au moins* de 178,576 hommes (soit 1 soldat pour 95 habitants), coûtant environ 83 millions, ou 463 fr. par soldat.

AUTRICHE. — Conscription portant sur les jeunes gens de vingt ans accomplis; exonération facultative au prix (en 1861-1862) de 1,200 fl. (3,000 fr.); 8 années sous les drapeaux et 2 dans la réserve. Effectif de 280,061 hommes en temps de paix et de 624,922 sur le pied de guerre. L'effectif du pied de paix, d'après le budget soumis au Reichsrath en 1862, doit être réduit à 269,103 hommes. La réserve qui, depuis 1852, a été substituée à la landwehr, est de 110 à 120,000 hommes. L'effectif moyen entretenu a été, en 1860, de 452,491 hommes. L'armée de mer comprenait, en janvier 1862, 7,929 matelots, un corps d'ouvriers des arsenaux de 2,253 hommes et 4,538 soldats d'infanterie de marine, en tout 14,720. Armée et

flotte réunies donnaient un effectif total, en 1860, de 467,211 hommes ayant coûté 134,621,680 fl. (336,554,200 fr.), soit 720 fr. par soldat ou marin et 37 p. 100 des dépenses totales qui se sont élevées à 366,652,265 fl. (916,630,662 fr.). L'effectif total rapporté à la population en 1857 (35,019,058 habitants), donne 1 soldat pour 75 habitants.

BELGIQUE. — Conscription portant sur les jeunes gens de dix-neuf ans accomplis; faculté de remplacement; 8 années de service, dont environ la moitié passée en congé. Effectif réellement entretenu, d'après le budget de 1860, de 40,115 hommes, soit, pour une population (calculée) de 4,671,183 habitants, 1 soldat pour 117 habitants. L'effectif réglementaire du temps de paix est de 80,555 hommes, pouvant être porté, en temps de guerre, avec la réserve, à 100,000 hommes. Les dépenses militaires (marine non comprise) sont inscrites au budget de 1861 pour 32,252,630 fr., soit 804 fr. par soldat et 23 p. 100 du total des dépenses ordinaires, évalué à 141,826,487 fr. Dans les dépenses militaires ne figure pas la portion afférente à l'exercice des crédits extraordinaires accordés pour les fortifications d'Anvers (40 millions de fr.) et pour la transformation de l'artillerie (15 $\frac{1}{2}$ millions).

ESPAGNE. — Conscription; durée du service: 8 ans dans l'infanterie, dont 5 dans la ligne et 2 dans la milice provinciale; exonération facultative au prix de 2,080 fr. en 1859. L'armée proprement dite (gendarmerie, douaniers non compris) a un effectif normal de 201,846 hommes. La force effective en temps de paix n'est pas évaluée à plus de 100,000 hommes. Le personnel de la marine comprenait, en 1861 (effectif normal), 23,573 hommes, dont 7,980 soldats de marine et 539 gardes des arsenaux. En réunissant l'armée et la flotte, on a un effectif réglementaire de 225,429 hommes, et réel (probable) de 115 à 120,000 hommes. Ce dernier chiffre rapporté à la population (15,500,000 habitants, en 1857) donne 1 soldat ou marin pour 129 habitants. Les dépenses militaires ont été évaluées, par le budget de 1861, à 125,661,871 fr.; c'est 1,046 fr. par soldat ou marin et 25 p. 100 des dépenses totales (502,443,319 fr.). Dans le chiffre des dépenses militaires ne sont pas compris les crédits extraordinaires votés pour le matériel de la guerre (16.6 millions) et pour celui de la marine (26 millions).

ÉTATS ROMAINS. — Recrutement à l'intérieur et au dehors à prix d'argent. Effectif militaire, vers le milieu de 1862, de 8,845 hommes, soit, pour 684,306 habitants (recensement de 1853 pour les possessions actuelles du pape), 1 soldat pour 77 habitants. Les dépenses militaires figurent à un projet de budget pour 1860 (reproduit par l'*Almanach de Gotha*), pour 2,345,485 écus (12,571,800 fr.). Si ce chiffre se rapportait à l'effectif de 15,239 hommes indiqué, pour 1859, par M. Kolb¹, ce serait une dépense de 824 fr. par soldat, et 1 soldat sur 205 habitants (d'après une population de 3,124,668 habitants en 1860). En évaluant à 500 fr. la dépense moyenne actuelle par homme, ce serait une dépense totale de 4,422,500 fr.

FRANCE. — Conscription, avec tirage au sort, sur les jeunes gens de vingt ans accomplis. Exonération facultative au prix (de 1862) de 2,500 fr.; 7 années de service se réduisant, avec les congés, à 6 au plus. Contingents annuels de 100,000 hommes. Une partie du contingent est appelée sous les drapeaux; l'autre forme la réserve; cette réserve se réunit tous les ans pour des exercices d'une durée d'un mois environ. L'armée, sur le pied de guerre, est de 757,725 hommes; l'effectif réellement

1. *Handbuch der vergleichenden Statistik* (1862).

entretenu a été de 474,095 hommes en 1860 (généralité non comprise). Le personnel maritime, en 1860, a été de 39,254 hommes. En réunissant les deux effectifs, on a un total de 503,349 hommes ayant coûté 688,645,395 fr. (soit 1,341 fr. par soldat ou marin), dont 484,242,630 fr. pour l'armée et 204,402,765 fr. pour la marine (distraction faite des dépenses des exercices clos et périmés et de diverses autres dépenses sans rapport avec l'entretien de la flotte et de l'armée). Ces 688 $\frac{1}{2}$ millions forment 33 p. 100 du total des dépenses, qui a été de 2,084,091,354 fr. Pour une population de 37 $\frac{1}{2}$ millions d'habitants, la France a compté, en 1860, 1 soldat ou marin pour 73 habitants.

GRÈCE. — Conscription; effectif, en avril 1861, de 10,921 soldats, soit, pour 1,096,000 habitants, 1 pour 100 habitants. Dépenses de l'armée, d'après le budget de 1861, 6,038,696 dr. (5,434,826 fr.), soit 498 fr. par soldat. Le personnel de la marine n'est pas connu. Les dépenses de cette partie de la force publique sont inscrites au même budget pour 2,131,958 dr. (1,918,762 fr.). Le budget réuni de la marine et de l'armée est de 8,170,654 dr. (7,353,588 fr.), ou 32 p. 100 du total des dépenses de l'État (25 millions de dr. = 22 $\frac{1}{2}$ millions de fr.).

HOLLANDE. — Recrutement à prix d'argent; admission au service à partir de vingt ans accomplis; 5 années réglementaires de service; passage dans la milice après quelques mois sous les drapeaux; effectif réglementaire de 60,613 hommes; effectif réel, au 1^{er} août 1861, de 50,384 hommes. A cet effectif, il faut joindre une milice ou landwehr divisée en deux bans, comprenant tous les hommes de vingt-cinq à trente-cinq ans capables de porter les armes. En 1860, cette milice se composait : 1^o d'un premier ban de 15 bataillons avec 26,109 hommes (dont 18,373 dans la première classe, formée des non-mariés, des veufs sans enfants, etc.); 2^o d'un second ban de 54 bataillons et 9 $\frac{1}{2}$ bataillons, avec 61,262 hommes. Une loi de 1861 a prévu et réglé l'appel de la milice sous les drapeaux. En temps de paix, l'État ne fournit que l'armement à la milice. Les renseignements qui précèdent ne s'appliquent qu'à l'armée européenne et non à l'armée de l'Inde (entretenu aux frais du trésor colonial), dont l'effectif s'élevait, au 31 décembre 1860, à 28,936 hommes. Le personnel de la flotte était, au 1^{er} janvier 1862, de 9,047 hommes, dont 2,141 soldats d'infanterie de marine. En réunissant l'armée et la flotte, on a un effectif total (non compris les forces coloniales) de 59,431 hommes, soit, pour une population de 3,569,456 habitants en 1861, 1 soldat pour 60 habitants. L'armée figure au budget de 1862 pour 12,836,000 fl. (27,469,040 fr.), et la marine pour 9,083,589 florins (19,438,880 fr.); en tout, 21,919,589 fl. (46,907,920 fr.). C'est 791 fr. par soldat ou marin et 25 p. 100 de la dépense totale inscrite au même budget pour 85,807,989 fl. (187,909,096 fr.).

ITALIE (Royaume d'). — Système piémontais, c'est-à-dire conscription avec faculté de remplacement; classe formée des jeunes gens de vingt ans accomplis. Une partie du contingent (fixé à 70,000 hommes) est appelée sous les drapeaux; l'autre forme la réserve. Cette réserve est réunie en exercice pendant quarante jours chaque année. La garde nationale, qui peut être mobilisée en cas de guerre, comprend tous les hommes non enrôlés de vingt à trente-quatre ans (220 bataillons et 132,000 hommes). D'après le budget de 1863, l'effectif de l'armée sur le pied de paix (vétérans, invalides non compris) ne doit pas dépasser 242,000 hommes; sur le pied de guerre, il peut être porté à 400,000 hommes, sans compter la garde nationale mobilisée. L'effectif à entretenir en 1863 a été fixé à 297,478 hommes. La dépense totale de

l'armée sur le pied de paix (242,000 hommes) étant évaluée à 197 millions, soit 814 fr. par homme, l'effectif de 1863 devra coûter à l'État 242,147,092 fr. Le personnel de la flotte, en 1862, était de 10,927 hommes, non compris deux régiments d'infanterie de marine d'un effectif total de 5,880 hommes, en tout 16,807 hommes. En réunissant la flotte et l'armée, on a un total présumé, en 1863, de 314,285 hommes. Pour une population, en 1858, de 21,920,269 habitants, c'est 1 soldat ou marin pour 70 habitants. Le budget de la flotte nous étant inconnu, nous ne pouvons déterminer exactement le rapport des dépenses militaires au total des dépenses. Toutefois, en appliquant à la marine italienne le chiffre moyen de la dépense par homme en France en 1860 (matériel compris bien entendu), c'est-à-dire 5,207 fr., on n'est pas très-éloigné de la vérité en portant le budget de cette marine à 87¹/₂ millions de francs. C'est alors une dépense militaire totale de 329,661,141 fr. (1,049 fr. par soldat), soit 33 p. 100 des dépenses totales évaluées à 974 millions de francs en 1862.

PORTUGAL. — Conscription, par la voie du tirage au sort, portant sur les jeunes gens de vingt à vingt-deux ans. La durée du service est de 5 ans dans l'armée active et de 3 ans dans la réserve; rengagements pour des périodes triennales. Au 31 mai 1862, l'effectif de l'armée de terre était de 24,130 hommes. L'armée des possessions d'outre-mer comprenait un total de 8,236 hommes pouvant être porté à 16,807 hommes. Cette armée est entretenue sur le budget colonial. Le personnel actif de la flotte a été évalué, en 1860, à 4,227 hommes, y compris les ouvriers des arsenaux. En réunissant l'effectif des armées de terre et de mer, on a une force totale de 28,357 hommes, soit, pour une population de 3,584,677 habitants en 1858, 1 soldat ou marin pour 126 habitants. Au budget de 1862-1863, les dépenses militaires totales figurent pour 4 milliards 38 millions de reis (22,946,845 fr.), soit 809 fr. par homme et 27 p. 100 du total des dépenses évalué à 15,744 millions de reis (89,457,500 fr.).

PRUSSE. — Tous les Prussiens doivent le service militaire à partir de vingt ans accomplis, sans pouvoir se faire remplacer. D'après la nouvelle organisation, la durée du service est de 7 années, dont 3 sous le drapeau et 4 dans la réserve. Le soldat prussien, à l'expiration de cette période, passe dans la landwehr, où il sert pendant 9 ans, c'est-à-dire jusqu'à sa 32^e année dans le premier ban et jusqu'à sa 36^e dans le second. Il fait ensuite partie du landsturm jusqu'à sa 50^e année. La recrue qui s'équipe elle-même, ne passe qu'une année dans l'armée active. L'armée active sur le pied de paix est de 211,778 hommes; sur le pied de guerre, de 647,073 hommes, et de 743,294 hommes avec la landwehr du deuxième ban. Le personnel de la marine comprenait, en 1862, 1,752 marins et ouvriers et 952 soldats de marine, en tout 2,704 hommes. En supposant que l'effectif réellement entretenu ne soit pas supérieur au pied de paix, et en réunissant l'armée et la flotte, on a un total de 214,482 hommes, soit, pour une population de 18,500,446 habitants en 1861, 1 soldat ou marin pour 86 habitants. Les dépenses militaires (ordinaires et extraordinaires) figurent au budget de 1862 pour une somme totale de 41,795,647 th. (156,733,672 fr.); c'est 738 fr. pour 1 soldat ou marin et 30 p. 100 du total des dépenses, évalué à 139,908,411 th. (524,656,541 fr.).

ROYAUME-UNI. — Recrutement à prix d'argent; admission au service des jeunes gens de dix-sept à vingt-cinq ans; de 9 à 10 années de service dans l'infanterie et 12 dans la cavalerie et l'artillerie. L'effectif, voté pour l'exercice 1862-1863, a été

de 228,973 hommes (y compris l'armée européenne de l'Inde pour 83,523 hommes). On peut évaluer la force de la milice à 135,509 hommes et celle des volontaires, aujourd'hui complètement armés et équipés et prenant part régulièrement aux exercices, à 170,000 hommes. L'effectif de la milice à cheval (*yeomanry*) varie entre 8,000 et 9,000 hommes; enfin les vétérans enrôlés et encore propres à un bon service, au moins à l'intérieur, s'élèvent à 12,000 hommes. C'est un total, pour les forces militaires plus ou moins disponibles en cas de guerre, de 555,482 hommes. L'effectif de la marine, voté pour le même exercice, est de 74,850 hommes; c'est un total général, pour les forces de terre et de mer, de 630,332 hommes. En ne tenant compte, pour le calcul du rapport à la population, que de l'armée active et de la flotte (300,823 hommes), il y avait, dans le Royaume-Uni, dont la population était de 29,193,319 habitants en 1861, 1 soldat pour 97 habitants. L'armée active (entretenu aux frais du Trésor) figure, au budget de 1862-1863, pour 15,302,870 l. st. (382,571,750 fr.), et la flotte pour 11,794,305 l. st. (294,857,625 fr.). C'est une dépense totale de 677,429,375 fr., soit 2,231 fr. pour 1 soldat ou marin et 39 p. 100 du total des dépenses, évalué à 1,750 millions de francs.

RUSSIE. — Recrutement par voie de prélèvement, à certaines époques, d'un nombre déterminé de jeunes gens pour 1,000 habitants mâles sans distinction d'âge. Au point de vue du recrutement, l'empire est divisé en deux zones, celle de l'ouest et de l'est. La levée se fait alternativement dans l'une et l'autre. Le remplacement est permis, mais il est rare; l'exonération est facultative au prix de 1,000 roubles-papier (environ 1,000 fr.). La noblesse, les grands négociants et industriels, et quelques autres professions, sont dispensés du service militaire.

L'effectif réel de l'armée russe n'est pas connu. L'*Almanach de Gotha* l'évalue, d'après un rapport du ministère de la guerre dont il ne donne pas la date, à 942,229 hommes, sur le pied de paix, et à 1,600,000 hommes en temps de guerre. La campagne de Crimée a prouvé suffisamment ce que valent de pareils chiffres. En fait, d'après les meilleures autorités, l'effectif réel de l'armée active ne saurait être évalué à plus de 680,000 hommes, y compris 80,000 hommes de troupes irrégulières. En y joignant une réserve de 50,000 hommes, on arrive à un effectif entretenu de 730,000 hommes. — Le personnel de la flotte, en 1860, s'élevait, d'après l'*Almanach de Gotha*, à 58,056 hommes. Si l'on adoptait les chiffres de ce recueil pour l'armée active, la Russie aurait entretenu, en 1859-1860, 1,000,285 hommes, soit, pour une population européenne, en 1858, de 64 millions d'habitants, 1 soldat sur 64 hommes. D'après un budget de l'exercice 1862, l'armée et la flotte devaient coûter, cette année, 131 millions de roubles d'argent en nombre rond (519 millions de francs), dont 82½ pour la flotte. Ce serait 529 fr. pour 1 soldat ou marin de l'effectif de l'*Almanach de Gotha*, 711 fr. pour l'effectif, plus probable, de 730,000 hommes, et 42 p. 100 du total de la dépense inscrite pour 310.6 millions de roubles ou 1,242 ½ millions de francs.

SCANDINAVIE. — Danemark. Conscription; durée du service (à partir de l'âge de vingt-deux ans) fixée à 8 années, dont 4 (pour l'artillerie 2) dans la réserve. En sortant de la réserve, le soldat passe dans la landwehr du 2^e ban, où il sert jusqu'à l'âge de quarante-cinq ans. L'armée, sur pied de paix, est de 22,900 hommes. Sur le pied de guerre, elle peut s'élever à 50,000 hommes. Pendant la guerre contre les duchés, en 1849, elle avait été portée à 69,000 hommes. Le personnel de la flotte, en 1862, était de 1,826 hommes, y compris les ouvriers embrigadés. La force totale

des armées de terre et de mer n'est donc pas de plus de 24,684 hommes en temps de paix; pour une population de 2,605,024 hommes, en 1860, c'est 1 soldat ou marin pour 105 hommes. Mais on peut croire que, par suite des difficultés relatives aux duchés allemands, et de la menace permanente d'une intervention armée de la Confédération, l'effectif réellement entretenu a atteint le pied de guerre.

Au budget de 1860-1861, l'armée figure pour 4,270,206 rigsdalers (12,041,981 fr.), et la marine pour 1,949,162 rigsdalers (5,496,637 fr.), ensemble 6,219,368 rigsdalers (17,538,618 fr.). En supposant, dans cet exercice, l'entretien de l'effectif de guerre (50,000 hommes), c'est 357 fr. par soldat ou marin, et 37 p. 100 de la dépense totale portée à 16,689,166 rigsdalers (47,063,448 fr.).

Suède. — L'armée se recrute de trois manières : 1^o par des enrôlements à prix d'argent (*vårfvade*) pour 12 années au plus, et 3 au moins; 2^o par la formation d'une sorte de garde civique, qui ne reçoit de solde que lorsqu'elle opère en dehors de la commune (*indelta*); 3^o par la formation d'une milice spéciale dite de Gothland, qui ne sert que dans l'île de ce nom, bien qu'elle fasse partie de l'armée active; 4^o par la conscription. Depuis 1812, tout Suédois, de vingt à vingt-cinq ans, peut être appelé à servir 5 années. Le chiffre de l'armée active n'est pas connu; les effectifs indiqués par les divers auteurs varient entre 144,010, 124,897 et 118,270, à des époques qui ne sont pas spécifiées. — Le personnel de la flotte se serait élevé, en 1861, à 14,950 hommes. En réunissant l'armée (chiffre le plus faible) et la flotte, on a un total de 133,220 hommes, soit, pour une population de 3,856,888 habitants en 1860, 1 soldat ou marin pour 29 habitants.

Mais un effectif aussi considérable ne peut être considéré que comme l'expression du pied de guerre, et nous pouvons hardiment le réduire de moitié pour avoir l'effectif réellement entretenu. Cette réduction est au surplus confirmée par un rapport du Comité central d'hygiène de 1862, qui abaisse à 60,867 hommes (marine non comprise) l'effectif sous les armes cette même année. En estimant à 7,000 hommes le personnel de la marine, ce serait, pour le pied de paix, 67,867 hommes, soit 1 soldat ou marin pour 56 habitants, rapport encore exceptionnellement élevé, et qui ne peut s'expliquer que par la part considérable de la milice proprement dite dans l'armée.

Au budget de la période triennale 1861-1864, l'armée figure pour 8,727,720 riksdalers (12,393,362 fr.), et la marine pour 3,305,100 riksdalers (4,693,242 fr.); ensemble, 12,032,820 riksdalers (17,086,604 fr.). C'est 252 fr. par soldat ou marin, et 45 p. 100 du total des dépenses ordinaires inscrites pour 26,911,710 riksdalers (38,214,628 fr.).

NORWÈGE. — L'armée se recrute en partie par des engagements volontaires, en partie par la conscription. En principe, tout Norvégien arrivant à l'âge déterminé par la loi est astreint, comme en Suède et en Prusse, au service militaire. La durée légale du service est de 5 ans dans l'infanterie, et de 7 ans dans les autres armes; mais, en fait, les recrues obtenues par la conscription retournent beaucoup plus tôt dans leurs foyers. Les recrues qui n'entrent pas dans la ligne servent dans la landwehr, où elles font l'exercice à certaines époques de l'année. D'après M. Kolb, l'effectif de l'armée de terre était, en 1854, de 23,484 hommes, dont 14,324 de troupes de ligne et 9,160 de landwehr. L'*Almanach de Gotha* attribue à la Norwège, à une époque qu'il n'indique pas, 35,115 hommes, dont 19,511 pour l'armée active et 15,604 pour la landwehr. Cette force représente très-probablement le pied

de guerre. La marine comprend ou doit comprendre prochainement, d'après M. Kolb, un personnel de 4,000 hommes, non compris la réserve. D'après l'*Almanach de Gotha*, l'effectif ne serait actuellement que de 600 hommes; mais l'inscription maritime peut en fournir 46,000. Les forces militaires figurent au budget de la période triennale 1860-1863, pour 1,505,830 écus-species (8,447,706 fr.), dont 1,002,381 (5,623,357 fr.) pour l'armée et 503,449 (2,824,349 fr.) pour la marine. En adoptant comme réellement entretenue, dans cette période, la moitié de l'effectif attribué par l'*Almanach de Gotha* à l'armée de terre (17,557 hommes), et le total du personnel maritime (600 hommes), en tout, 18,157 hommes, c'est 465 fr. par soldat ou marin, et 32 p. 100 du total des dépenses qui s'élève (année moyenne de la période) à 4,755,350 écus-species (26,677,513 fr.).

SUISSE. — La Suisse n'a pas d'armée permanente, la constitution l'interdisant formellement; mais tout Suisse, arrivé à l'âge du recrutement, est astreint au service militaire. En fait, l'armée fédérale se compose : 1^o de l'armée régulière, comprenant les hommes de vingt ans accomplis dans la proportion de 3 p. 100 de la population (82,747 hommes en 1861); 2^o de la réserve, formée des hommes ayant accompli leur temps de service dans l'armée régulière, c'est-à-dire arrivés à l'âge de trente-quatre ans (42,292 hommes); 3^o de la landwehr, dont font partie, jusqu'à quarante-quatre ans, les hommes qui ont quitté la réserve. C'est une force totale disponible, en cas de guerre, de 189,926 hommes. En 1861, 130,235 hommes ont pris part, soit à l'instruction militaire dans les écoles fédérales ou cantonales, soit aux exercices. Les dépenses militaires figurent au budget fédéral pour 1,853,000 fr.; mais nous ignorons le chiffre pour lequel elles sont inscrites aux budgets cantonaux.

TURQUIE. — Conscription avec tirage au sort et engagements volontaires; 5 années de service dans l'armée active (*nizam*) et sept dans la réserve (*rédiif*). Un projet d'organisation de l'armée, sur le modèle de celui de la Prusse, conçu en 1843, n'a eu qu'une exécution partielle et incomplète.

L'effectif réel de l'armée turque n'est pas connu. M. Kolb évalue l'armée active à 148,000 hommes. Il suppose que la réserve n'existe que sur le papier. Il porte les contingents des États placés sous la suzeraineté de la Porte, à 100,000 hommes. Quant aux troupes irrégulières, il ne leur attribue aucune valeur. Dans la campagne de Crimée, l'armée turque, d'après un rapport du ministère de la guerre, aurait eu un effectif réel de 216,893 hommes. Un document officiel anglais (*The armies of the world*, 1860) attribue à la Turquie, en y comprenant les contingents, un effectif de paix de 180,750 hommes et un effectif de guerre de 592,000 hommes. L'*Almanach de Gotha* porte les forces militaires de la Turquie, sans indiquer s'il s'agit du pied de paix ou de guerre, à 395,000 hommes, dont 149,000 pour l'armée active, 120,000 pour les contingents de la Bosnie, de l'Albanie, de la Serbie et de l'Égypte, et 126,000 pour la réserve. D'après la même autorité, la flotte était montée, en 1861, par 34,000 marins ou soldats de marine. Ce serait un effectif total, pour l'armée de terre et de mer, de 429,000 hommes. En 1861, aux termes d'un document d'origine anglaise, l'armée de terre seule coûtait 150 millions de francs. En adoptant l'évaluation de l'*Almanach de Gotha*, ce serait 380 fr. par soldat. La population de la Turquie (provinces tributaires comprises) étant évaluée à 39 millions d'individus, l'effectif militaire que nous supposons réellement entretenu (429,000 hommes) répondrait à 1 soldat ou marin pour 90 habitants.

Les Principautés-Unies (Moldo-Valachie), placées encore aujourd'hui sous la suzeraineté (nominale il est vrai) de la Turquie, ont, d'après M. Kolb, une armée de 32,144 hommes; d'après l'*Almanach de Gotha*, de 27,897. On est plus près de la vérité en réduisant ce dernier chiffre à 20,000. Si l'on évalue à 4 millions d'hommes la population des deux provinces, c'est 1 soldat pour 200 habitants. Les dépenses militaires figuraient, au budget de 1860, pour 28,913,209 piastres; c'est une somme totale (à 40 centimes la piastre) de 11,565,284 fr., soit 578 fr. par soldat.

Un document inséré dans le recueil : *la Voix de la Roumanie* (1862) et donné comme officiel, confirme notre évaluation; d'après ce document, l'armée roumaine aurait un effectif de 20,000 hommes, se décomposant ainsi qu'il suit : infanterie, 12,000 hommes; cavalerie, 1,600 hommes; artillerie et génie, 1,400 hommes; gendarmerie, 5,000 hommes. Les frais d'entretien de cette armée figureraient au budget de 1863 pour 11,800,000 fr., soit 590 fr. par soldat.

M. Kolb attribue à la Serbie un effectif de 2,500 hommes, ayant coûté, en 1856, 344,000 écus (autrichiens) ou 894,400 fr.; c'est, pour 985,000 habitants en 1854, 1 soldat pour 394 habitants et 357 fr. par soldat.

Le tableau ci-après résume les principaux faits qui précèdent :

PAYS.	Année. (Effectif approximatif réellement entretenu en 1860-1863.)	Population.	Dépenses réelles ou calculées en 1860-1863.	Dépense par soldat.	Habitants pour 1 soldat.	Rapport pour 100 des dépenses militaires aux dépenses totales.
Allemagne	178,576	16,960,512	82,698,687	463	95	20
Autriche	467,211	35,019,058	336,554,200	720	75	37
Belgique	40,115	4,671,183	32,252,630	804	117	23
Espagne	120,000	15,500,000	125,661,871	1,046	129	25
États romains	8,845	684,306	4,422,500	500	77	»
France	513,349	37,500,000	688,645,395	1,341	73	33
Grèce	10,921	1,096,000	5,434,826	498	100	32
Hollande	59,431	3,569,456	46,907,920	791	60	25
Italie	314,285	21,920,269	329,661,141	1,049	70	27
Prusse	214,482	18,500,446	156,733,672	738	86	30
Royaume-Uni	300,823	29,193,319	677,429,375	2,231	97	39
Russie	1,000,285	64,000,000	529,240,000	529	64	42
Danemark	50,000	2,605,024	17,538,618	357	105	37
Suède	67,867	2,856,888	17,086,604	252	56	45
Norwège	18,157	1,433,734	8,447,706	465	79	32
Turquie	429,000	39,000,000	150,000,000	380	91	»
Roumanie	20,000	4,000,000	11,800,000	590	200	»
Serbie	2,500	985,000	894,400	357	394	»
Suisse (néant)	»	»	»	»	»	»
Totaux et moyennes.	3,815,847	289,495,195	3,221,400,545	844	76	32

Ainsi, d'après des évaluations, que nous considérons comme plutôt inférieures que supérieures à la réalité, l'Europe entretient en temps de paix un effectif de 3,815,847 hommes, et inscrit à son budget une somme de 3 1/2 milliards ou 32 p. 100 du total de ses dépenses pour subvenir aux frais de cette armée colossale.

Maintenant supposons un instant que, par suite d'une entente entre les puissances intéressées, un désarmement s'opère dans la proportion de moitié. Immédiatement 1,907,924 hommes de 20 à 35 ans, constituant l'élite de la population de cet âge, sont rendus aux travaux de la paix, et une économie de 1,600 millions est réalisée sur l'ensemble des budgets européens. Avec cette somme, l'Europe peut ajouter annuellement à son réseau actuel (à 150,000 fr. en moyenne le prix du kil.

à une voie) 10,000 kil. de voies ferrées; elle peut, en une seule année, compléter son réseau de voies de terre de toute catégorie; elle peut doter toutes ses communes et même toutes les sections de ses communes d'une école primaire. Ces grandes améliorations une fois réalisées, elle peut, si elle entend conserver la même somme à son budget, l'appliquer à la réduction progressive de sa dette. L'intérêt annuel de cette dette étant aujourd'hui d'environ 2 $\frac{1}{2}$ milliards, et cet intérêt capitalisé au taux moyen de 4 p. 100 représentant un capital de 57 $\frac{1}{2}$ milliards, elle pourrait être éteinte (en ne tenant pas compte des intérêts composés) en 36 années environ. Si, au contraire, les pays intéressés entendaient appliquer les 1,600 millions ainsi économisés à la suppression ou à la réduction des impôts qui pèsent le plus sur la production ou la consommation, quel allègement pour les populations! quel essor nouveau donné à toutes les transactions!

Nous avons dit que 1,907,924 hommes à la fleur de l'âge seraient rendus aux arts de la paix. Il y aurait encore dans ce fait heureux une cause efficace de prospérité pour l'Europe. En effet, en ne portant qu'à 2 fr. le salaire moyen quotidien de ces 2 millions de travailleurs, et en supposant que le salaire représente le cinquième de la valeur produite, cette pacifique armée, désormais enrégimentée sous la bannière du travail, créerait une valeur quotidienne de 20 millions et annuelle de 7 $\frac{1}{2}$ milliards.

Ce n'est pas tout : une quantité considérable de capitaux, aujourd'hui employés à la fabrication des objets nécessaires à l'équipement et à l'armement de ces 2 millions d'hommes, deviendrait disponible et pourrait être appliquée à d'autres branches, incomparablement plus utiles, de l'industrie nationale.

Enfin, le maintien dans leurs foyers de 2 millions de jeunes gens aurait pour effet certain d'amener, au moins temporairement, une baisse notable du prix de la main-d'œuvre, et d'imprimer ainsi un vif élan à la production sous toutes ses formes.

En négligeant un instant les considérations économiques, nous signalerons l'avantage pour le pays d'entretenir dans l'habitude et le goût du travail un nombre considérable d'adultes, que la vie de garnison condamne aujourd'hui à l'oisiveté et à ses funestes conséquences. Nous signalerons encore l'intérêt pour l'ordre, pour la morale publique, de maintenir les liens de la famille que brise plus ou moins complètement l'absence, pendant 6 ou 7 années, de ces 2 millions d'enfants enlevés annuellement par le recrutement au foyer domestique.

A. LEGUYT.
